

Date de convocation : 08/02/2016

Date d'affichage : 19 FEV. 2016



**Délibération n° 9 du Conseil Communautaire
Séance du 16 février 2016**

*Le seize février de l'an deux mille seize, à dix-neuf heures,
le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni
à TÉTING-SUR-NIED, sous la présidence de Monsieur François LAVERGNE*

PRÉSENTS : TOUS LES MEMBRES SAUF

EXCUSÉS : Norbert BASIN ; Antoine BOUR ; Raphaël GARCIA-CANO ; Christine ICAME ; Raymond HAUSER ; Jean-Marc JACOB ; Paul LANG ; Nathalie MUHAR ; Roland NOMINE ; Suzanne THIELEN KALIS ; Gilbert THONNON ; Jean-Claude VEBER

ABSENTS : André BAYER ; Philippe NICOLAS

POUVOIRS : Antoine BOUR donne pouvoir à Jean-Michel WEBANCK ; Christine ICAME à Geneviève THIL ; Jean-Marc JACOB à Martine MORAINVILLE ; Suzanne THIELEN KALIS à Etienne LAURENT

**POINT III D AFFAIRES FINANCIÈRES
TARIFS ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : François LAVERGNE

DÉCISION

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'instaurer un abonnement au service d'assainissement collectif lorsque les prestations de collecte et traitement sont assurées et de reconduire les tarifs des redevances d'assainissement collectif ainsi que le montant des prestations pour l'assainissement autonome comme suit, avec effet immédiat :

Assainissement collectif	Abonnement annuel	30 € HT
	Redevance de collecte et traitement	1,32 € HT/m ³
	Redevance de collecte	0,88 € HT/m ³
	Visite de contrôle des assainissements collectifs lors de ventes	50 € HT
Assainissement autonome	Avis sur les projets de PC	40 € HT
	Visite de conformité d'une nouvelle installation	50 € HT
	Visite initiale d'une installation existante	70 € HT
	Visite de conseil à la demande des particuliers	50 € HT
	Contre visite suite à des non-conformités	50 € HT

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Directeur Général,
Jean-Paul SCHMITT



Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20160219-DE-796-
16-02-16-DE
Date de réception préfecture :
19/02/2016